

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-493

AYANT POUR OBJET D'ADOPTER LE CONTENU DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) DE LA MRC ET SON DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE AFIN DE CORRIGER LA NUMÉROTATION

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné QUE :

Conformément à l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1), le règlement n° 23-493 intitulé <Ayant pour objet de modifier le *Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC et son Document complémentaire afin de corriger la numérotation*> est entré en vigueur le 20 mars 2024, soit le jour de réception de l'avis de la ministre des Affaires municipales indiquant que le règlement respectait les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Toute personne désireuse de prendre connaissance de ce règlement peut le consulter au siège social de la MRC au 173, boul. St-Michel, Dolbeau-Mistassini ou sur son site Internet: <https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/avis-public/>.

FAIT ET DONNÉ À DOLBEAU-MISTASSINI, CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



Christian Bouchard
Greffier-trésorier adjoint